PARCOURSPRO.ONLINE POUR LES MÉDECINS

Les médecins créent leur compte depuis la page d'accueil.

Chaque médecin dispose d'une page personnelle qui lui est propre et qui est différente du compte du CNP.

MON PROFIL

modifier mes données personnelles

ajouter un CNP

Modification données personnelles

FSM

nom	Fédération des Spécialités Médicales
prenom	FSM
email	federation-specialites-medicales@wanadoo.fr
Structure principale	FSM
Mode d'exercice	
téléphone portable	0140936580
RPPS	12345678901

Valider ou **annuler**

MON PARCOURS

consulter et compléter mon parcours

exporter mon parcours (format xlsx)

demander validation du parcours

En cliquant sur le médecin peut saisir son parcours.

Cette page, « Mon parcours » correspond à une synthèse. Elle permet au médecin de visualiser les actions qu'il a enregistrées ainsi que leur catégorie (formation, analyse des pratiques, gestion des risques et programme intégré). Elle lui permet également de voir où il en est dans la validation de ses actions et ce qui lui manque pour valider son parcours. Elle est complétée au fur et à mesure de la saisie des actions.

Voici deux exemples construits à partir de consignes différentes

Exemple 1 :
3 actions demandées au choix.
2 actions réalisées par le médecin

Votre parcours

fo	ap	gr	pi	
		x		Participation RMM
x				Formation

saisir un nouvel élément

Pour que votre parcours soit validable il manque 1/3 actions sur l'ensemble.

Les consignes de votre CNP

Au moins 3 actions au choix du médecin sur la période triennale.

Exemple 2 :
4 actions demandées dont 2 actions de formation
2 actions réalisées par le médecin dont 1 de formation

Votre parcours

fo	ap	gr	pi	
		x		Participation RMM
x				Formation

saisir un nouvel élément

Pour que votre parcours soit validable il manque 1/2 formation et 2/4 actions sur l'ensemble.

Les consignes de votre CNP

Au moins 4 actions au choix du médecin sur la période triennale dont au moins 2 actions de formation.

En cliquant sur l'icône « saisir un nouvel élément », le médecin est dirigé vers la page où il peut enregistrer les actions qu'il a effectuées de deux façons :

1. Le champ « recherche d'une action » qui permet en tapant les premières lettres de l'action recherchée de la sélectionner.
   Par exemple : Taper « for » pour formation.

2. Le champ « Action » qui propose un menu déroulant reprenant la liste des actions figurant dans le parcours proposé par le CNP.

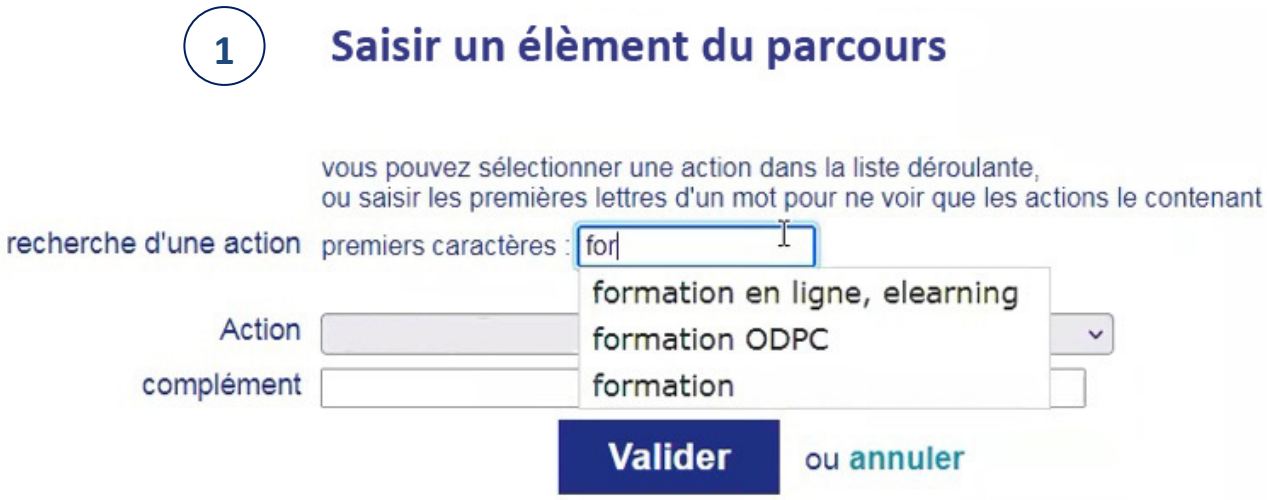

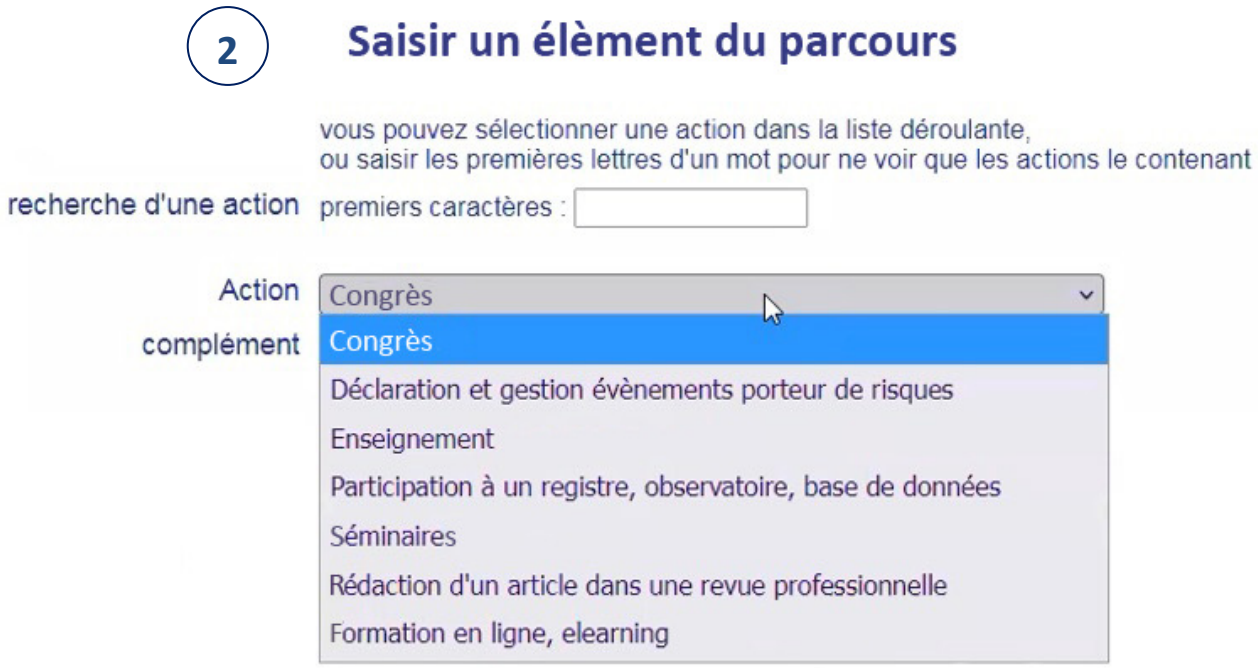

Après avoir renseigné le type d'action, le médecin peut « télécharger une preuve » de suivi de l'action via un nouveau formulaire.

Il n'est pas obligatoire de télécharger un justificatif.

Après avoir complété son parcours, il peut demander sa validation en cliquant sur « demander validation de votre parcours ».

Au préalable, le médecin est invité à certifier sur l’honneur que les informations saisies pour la validation de son parcours sont correctes.

Il a également la possibilité de revenir sur son parcours avant de demander la validation de celui-ci en cliquant sur « **revenir vérifier le parcours** ».

Une fois la demande de validation confirmée, il n’est plus possible de modifier les actions saisies.

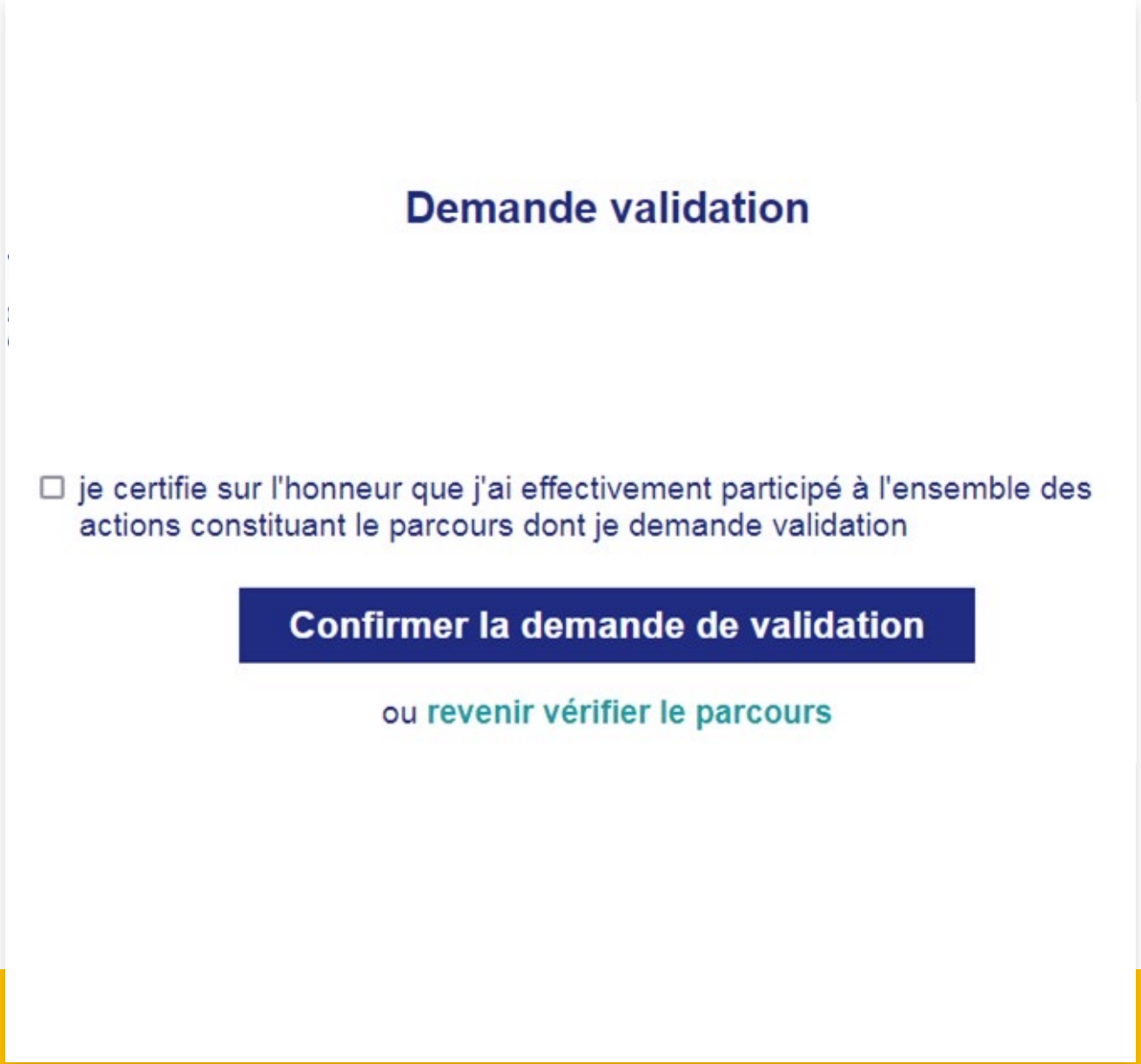

L’attestation envoyée par le CNP au médecin contient la liste des actions effectuées ainsi qu’un QR Code.

Attestation de parcours préconisé par le CNP

Nom **Docteur X**
Structure **Hôpital/Cabinet X**
RPPS **12345678912**
Validé le **27/06/2022**

Liste des actions

Congrès 2022 de XXX
DU 2021 de XXX
Accréditation en 2020